

Fiche de signalement de dégâts de grand gibier en forêt du Grand Est

Coordonnées

❖ Propriétaire(s) (*) :	Tel (*) :
Adresse (*) :	@ (*) :
CP (*) : Ville (*) :	
❖ Gestionnaire forestier :	Tel :
❖ Détenteur du droit de chasse ou locataire de chasse, adjudicataire :	Tel :
Adresse :	@ :
CP : Ville :	

2. Localisation du signalement *NB : Joindre une carte permettant de préciser la localisation*

Commune (*) : Superficie de la forêt (*) : Ha
 Forêt : Surface du signalement (*) : Ha
 N° de la parcelle ou références cadastrales :

3. Type de peuplement concerné par le signalement

Classe de hauteur (*) : Moins de 30 cm de 0,3 à 1,5 m de 1,5 à 3 m Plus de 3 m
 Type de renouvellement (*) : Régénération naturelle Plantation Régénération + enrichissement
 Date de mise en place (AAAA) (*) :
 Densité initiale (en tiges/ha) (*) : Moins de 900 Entre 900 et 1300 Plus de 1300
 Protections (*) : Non Oui, de quel type ?
 Essence « objectif » 1 (*) : Essence secondaire 1 :
 Essence « objectif » 2 : Essence secondaire 2 :

4. Nature des dégâts (estimation de la part du déclarant)

Conseils : Veiller à parcourir l'ensemble de la parcelle/UG. Faire des relevés sur des placettes de 1m² sélectionnées au hasard. Les rejets de souche ne sont pas pris en compte.

Cocher le(s) type(s) d'impact(s) constaté(s) – au maximum les 2 principaux impacts (*) :

<input type="checkbox"/> Abrouissement	<input type="checkbox"/> Faible incidence	<input type="checkbox"/> Avenir incertain	<input type="checkbox"/> Avenir compromis
<input type="checkbox"/> Frottis	<input type="checkbox"/> Faible incidence	<input type="checkbox"/> Avenir incertain	<input type="checkbox"/> Avenir compromis
<input type="checkbox"/> Ecorçage	<input type="checkbox"/> Faible incidence	<input type="checkbox"/> Avenir incertain	<input type="checkbox"/> Avenir compromis
<input type="checkbox"/> Arrachage, impact sur la fructification forestière	<input type="checkbox"/> Faible incidence	<input type="checkbox"/> Avenir incertain	<input type="checkbox"/> Avenir compromis

Voir détails au verso, des densités à atteindre précisées dans le PRFB.

Origine supposée (*) (plusieurs choix possibles) : Cerf Chevreuil Sanglier Autre Inconnue

Répartition des dégâts (*) : concentrés diffus

Végétation d'accompagnement : oui non

Signalement lors des années antérieures : oui non

Dégâts constatés depuis plusieurs années : Dégâts récents Moins de 5 ans

Entre 5 et 10 ans Entre 10 et 20 ans Plus de 20 ans Ne sait pas

5. Observations et avis :

	Date du relevé :/...../20.....
	Nom et signature

6. Visite contradictoire (A compléter en cas de fiche rédigée par un propriétaire forestier)

Date de la visite :/...../20..... <input type="checkbox"/> Visite non tenue	Nom et signature du représentant détenteur du droit de chasse	Nom et signature du représentant forestier
Avis chasseur : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable		

(*) : Champs obligatoires

Définitions utiles au remplissage de la fiche :

- ▶ **Essence objectif** : essence adaptée à la station et économiquement intéressante, qui détermine la sylviculture à appliquer au peuplement forestier pour le long terme.
- ▶ **Essence secondaire** : essence qui participe au mélange des essences, ayant un rôle de production mais n'ayant pas vocation à déterminer la sylviculture à appliquer au peuplement pour le long terme.
- ▶ **Essence d'accompagnement** : essence qui participe au mélange des essences, ayant un rôle cultural ou de biodiversité, mais pas (ou peu) de rôle de production.

Eléments à prendre en compte dans le diagnostic :

En tenant compte des événements notamment climatiques exceptionnels, sont considérées comme réussies :

1. toutes les plantations pour lesquelles les seuils décrits ci-dessous, par rapport à la densité initiale de plantation D_i , sont atteints :

Densité initiale D_i (plants/Ha)	Quantité nécessaire de plants vivants, de bonne conformation et non altérés par des dégâts d'écorçage			Observations
	à 1 an	à 5 ans	à 10 ans	
jusqu'à 900	> 90 % de D_i	> 90 % de D_i	> 90 % de D_i	Plus la densité initiale est faible, moins les pertes sont acceptables.
de 900 à 1 300	> 90 % de D_i	> 85 % de D_i	> 80 % de D_i	
plus de 1 300	> 90 % de D_i	> 80 % de D_i	> 70 % de D_i	

NB : Pour les dégâts observés en peupleraie, la plantation est faite à la densité finale. Le seuil de tolérance aux dégâts de gibier est nul pour cette essence.

2. toutes les régénérations naturelles présentant une densité de semis viables et de bonne conformation (peu ou pas écorcés) supérieure aux seuils du tableau ci-après, lorsque le peuplement atteint une hauteur moyenne de 3 mètres :

	Densité minimale à 3 m	Essence objectif	Observations
Feuillus	2 000 tiges/Ha	L'essence objectif principale de la parcelle doit constituer au moins la moitié des tiges bien conformées/Ha. Le complément doit être constitué d'essences objectifs secondaires ou d'accompagnement prévues par les directives locales pour la zone naturelle considérée.	L'avenir de la parcelle est incertain <u>dès que la densité minimale n'est plus atteignable.</u> L'avenir est compromis lorsque la densité est inférieure à 1 500 tiges/Ha (quelque soit la hauteur de la régénération).
Résineux	2 000 tiges/Ha	La densité ci-contre concerne uniquement l'essence objectif de la parcelle.	

NB : la hauteur moyenne de la régénération naturelle d'une parcelle ne doit pas rester plus de 5 ans dans la même classe de hauteur (0 à 30 cm ; 30 cm à 1,5 m).

3. tous les peuplements au stade perchis, issus d'une régénération naturelle, dont la quantité de tiges de l'essence objectif, bien conformées et non altérées par des dégâts d'écorçage, se définit ainsi :

Essence objectif	Densité avant la 1 ^{ère} éclaircie	Essences d'accompagnement avant la 1 ^{ère} éclaircie
Feuillus	3 fois la densité finale de l'essence objectif	Les essences d'accompagnement, selon les directives locales, doivent compléter ces densités afin de gagner et protéger les tiges de l'essence objectif. (cf. point 2 sur les régénérations naturelles)
Résineux	1 200 à 1 500 tiges/Ha	Les peuplements résineux comportent peu d'essences d'accompagnement. Les pertes de tiges de l'essence objectif doivent donc être moins importantes qu'en peuplements feuillus.

Pour davantage de détails sur la notion de tige viable selon le type de dégât, se référer au guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier – Octobre 2009 – JP HAMARD et P BALLON.